

L'accompagnement à la professionnalisation des travailleurs handicapés avec la VAE

CONTEXTE

Le décret du 20 mai 2009 relatif à la formation, la reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des travailleurs accompagnés en ESAT a conforté le principe de droit à compensation du handicap dans le cadre d'activités professionnelles. Plus globalement, un ensemble de dispositif existe désormais pour promouvoir la professionnalisation des personnes avec divers accompagnements vers la formation et l'emploi.

Après des parcours scolaires souvent chaotiques, les personnes travaillant en ESAT ou EA sont rarement diplômées. En Bourgogne-Franche-Comté, un dispositif d'accompagnement renforcé à la VAE leur permet de faire valoir leurs compétences acquises durant leurs activités et prétendre à des diplômes de droit commun.

La conduite d'une telle démarche nécessite un investissement conséquent de la part de la personne handicapée. Ainsi, le dispositif propose un soutien adapté à chaque candidat pour tenir compte des limitations d'activité liées à leur(s) déficience(s). Parmi les partenaires prenant place dans cet accompagnement, un référent est nommé au sein de l'ESAT ou l'EA pour suivre le travailleur dans sa démarche, l'aider à décrire ses activités, l'encourager, etc. Ce référent doit trouver sa propre place dans la démarche : ne pas dire «à la place» du candidat, soutenir sa motivation, savoir interpellier les partenaires du dispositif, etc.

OBJECTIFS

- > Appréhender les dispositifs de professionnalisation et d'aide à l'insertion professionnelle des travailleurs d'ESAT et d'EA
- > Comprendre les fondements du dispositif d'accès à la VAE
- > Comprendre l'organisation du dispositif, le rôle des intervenants, les attendus pour la réalisation du dossier
- > S'approprier les étapes et conseils de l'accompagnement et favoriser la réussite de la démarche au sein de la structure

CONTENU

- > L'évolution des politiques sociales en direction des personnes handicapées et la législation sur la VAE
- > Les dispositifs de professionnalisation et d'aide à l'insertion professionnelle
- > La logique, les étapes successives, les modalités de mise en œuvre du dispositif de VAE et le rôle des différents acteurs du projet
- > Les contraintes à prendre en compte et l'organisation à mettre en œuvre pour réussir la démarche
- > Les attendus pour la réalisation du dossier et les épreuves devant un jury en fonction de chacun des certificateurs
- > Les phases de l'accompagnement, la temporalité, la posture
- > L'entretien d'exploration et d'explicitation : technique d'aide à la verbalisation et à l'analyse de la pratique professionnelle
- > Apports et échanges sur «l'après VAE»

PUBLICS DESTINATAIRES

- > Tous professionnels en ESAT ou EA chargés d'accompagner des travailleurs dans leur professionnalisation ou leur insertion professionnelle

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- > Analyse des situations professionnelles apportées par les participants
- > Échanges et dégagement des orientations à mettre en œuvre

> **Durée** : 2 jours

> **Formation en intra, sur demande**



Intervenante

Marielle BOSSU



Tarifs 2019

980 € à 1 300 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 60)